

Honoraires en vigueur en date du 18 Septembre 2020

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

TRANSACTION VENTE :

PRIX DU BIEN IMMOBILIER - MONTANTS	% DU PRIX DE VENTE TTC - CHARGE VENDEUR
Pour un prix de vente inférieur ou égal à 69 999 €	Prix forfaitaire minimale de 5 000€
Pour un prix de vente compris entre 70 000€ à 99 999 €	8%
Pour un prix de vente compris entre 100 000€ à 199 999 €	7%
Pour un prix de vente compris entre 200 000€ à 299 999 €	6%
Pour un prix de vente compris entre 300 000€ à 399 999 €	5,5%
A partir de 400 000 €	5%
Forfait vente box, parking, cave	1 500€

Principe du non cumul :

L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE :

(Zone géographique dans laquelle le bien est loué : Zone tendue. Année de référence 2014)

HONORAIRES AGENCE	BAILLEUR	LOCATAIRE
Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur	Non facturés	
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail	10€ TTC par m2 de surface habitable	10€ TTC par m2 de surface habitable
Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée / sortie)	3€ TTC par m2 de surface habitable	3€ TTC par m2 de surface habitable

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS :

HONORAIRES LOCAUX COMMERCIAUX	REDACTION DE BAIL - LOCAUX COMMERCIAUX
8% du loyer annuel hors charges, à la charge exclusive du preneur	500 EUROS, à la charge exclusive du preneur